

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 19 mars 2018** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

71-03-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

72-03-18

PROGRAMME D'ASSURANCE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Compte tenu de son lien avec le Club nautique de New Richmond inc., la conseillère Geneviève Braconnier se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant que la Ville de New Richmond a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que le Club nautique de New Richmond inc., organisme œuvrant sur le territoire de la Ville de New Richmond, demande à être reconnu par ce Conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que ce Conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec pour les organismes à but non lucratif, le Club nautique de New Richmond inc.

ADOPTÉE

73-03-18

PROJET DE PANNEAUX D'AFFICHAGE - BAR RAYÉ - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place un programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé au Sud de la Gaspésie;

Considérant que ce dit programme a été mis en place pour mieux soutenir le développement de cette activité sur le territoire;

Considérant que suite à une demande déposée en août 2017, une aide financière a été autorisée correspondant à 75 % des coûts de travaux admissibles;

Considérant que cette aide peut contribuer, entre autres, à améliorer le système d'affichage concernant cette activité de pêche;

Considérant l'offre reçue de la firme Communications Médialog inc. au montant de vingt-quatre mille sept cent quarante dollars (24 740 \$), taxes en sus, pour la conception de panneaux d'affichage concernant la pêche au bar rayé, à être installés au quai de New Richmond, selon des emplacements définis par le Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Communication Médialog inc. au montant de vingt-quatre mille sept cent quarante dollars (24 740 \$), taxes en sus, pour la conception de panneaux d'affichage à être installés au quai de New Richmond selon des emplacements définis par le Conseil, concernant la pêche au bar rayé. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

74-03-18

**NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISoire
- DOSSIER REGROUPEMENT - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Attendu que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

Attendu que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

Attendu qu'un représentant du Conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (comité de transition et de concertation);

Attendu qu'un plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ;

Attendu qu'un représentant, nommé par la municipalité, doit siéger sur le conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De recommander la nomination de monsieur Jean Cormier pour siéger au conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

ADOPTÉE

75-03-18

MANDAT - COUR PETITES CRÉANCES - M. MICHEL BOISSONNAULT CONTRE VILLE DE NEW RICHMOND

Considérant le litige opposant M. Michel Boissonnault à la Ville concernant un bornage spécifique;

Considérant qu'une audience à propos de cedit litige sera tenue à la Cour des petites créances le mercredi, 21 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De mandater le directeur général de la Ville, M. Stéphane Cyr, à représenter la Ville de New Richmond lors de l'audience à être tenue le 21 mars 2018, à la Cour des petites créances, et ce, dans le dossier de M. Michel Boissonnault contre la Ville.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

76-03-18

AVIS DE FIN DE TRAVAUX - PROJET D'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS - CHEMIN DE SAINT-EDGAR - RÉCLAMATION

Considérant le Programme Réhabilitation du réseau routier, Volet - Redressement des infrastructures routières locales instauré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que dans le cadre de ce programme, le projet d'élaboration de plans et devis - Chemin de Saint-Edgar (Projet no. : RIRL-2017-561A), a été accepté par le Ministère;

Considérant qu'une entente en ce sens a été dûment signée par les parties, le 12 octobre 2017;

Considérant que tous les travaux ont été effectués, et ce, conformément aux modalités prescrites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De donner un avis officiel de fin de travaux pour le projet d'élaboration de plans et devis - Chemin de Saint-Edgar de la Ville de New Richmond (No. dossier : RIRL-2017-561A).

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

77-03-18

NOMINATION DE REPRÉSENTANT - CENTRE DE FORMATION - SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant qu'un projet d'entente intermunicipale pour un centre de formation en sécurité incendie est en préparation pour plusieurs municipalités du secteur et pour la MRC de Bonaventure;

Considérant que des rencontres avec des représentants de chaque service d'incendie municipal vont avoir lieu afin de déterminer les termes de cette entente;

Considérant que ledit représentant du Service incendie doit être nommé par résolution;

Considérant que le Service incendie de la Ville de New Richmond propose M. Patrick Boudreau, directeur, comme représentant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal accepte la nomination de M. Patrick Boudreau, directeur, comme représentant du Service incendie de la Ville de New Richmond à titre de membre du comité relatif à l'entente intermunicipale pour un centre de formation en sécurité incendie, et ce, afin d'effectuer différentes tâches à cet effet.

ADOPTÉE

78-03-18

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 300-11-17 - APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 1/2 TONNE 2017 OU 2018 - FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'appel d'offres sur invitation entrepris par la Ville pour la fourniture et la livraison d'une camionnette 1/2 tonne 2017 ou 2018 pour le Service incendie;

Considérant que par sa résolution 300-11-2017, ce contrat a été octroyé à A.P. Chevrolet Buick inc. au montant de soixante-deux mille deux cent cinquante-trois dollars et vingt-et-un cents (62 253,21 \$), taxes incluses;

Considérant que la provenance de cette somme pour cette dépense n'a pas été spécifiée lors dudit octroi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que le paiement de la somme de soixante-deux mille deux cent cinquante-trois dollars et vingt-et-un cents (62 253,21 \$), taxes incluses, pour la fourniture d'une camionnette pour le Service incendie, soit pris à même le fonds de roulement. Par le fait même la résolution 300-11-17 est modifiée tel que précisé par les présentes.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

79-03-18

CONCEPT DE GRAPHISME POUR LA REMORQUE POLYVALENTE

Considérant que la Ville a procédé à l'acquisition, en avril 2017, d'une remorque polyvalente pour le Service des loisirs;

Considérant qu'il y a lieu de retenir un concept de graphisme d'identification de ladite remorque;

Considérant l'offre reçue de la firme Sébastien Cantin pour la production et l'installation dudit concept au montant approximatif de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$), taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De retenir, à titre de concept de graphisme pour la remorque polyvalente du Service des loisirs, le concept no. 2, tel que soumis par la firme Sébastien Cantin.

D'autoriser la production et l'installation dudit concept selon l'offre reçue de la firme Sébastien Cantin, et ce, pour un montant maximal de trois mille dollars (3 000 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

80-03-18

TENUE DU TRIATHLON 2018

Considérant que depuis plusieurs années, le Service des loisirs organise la tenue d'un triathlon durant la période estivale;

Considérant les efforts et le temps à y investir durant cette période très achalandée de l'année;

Considérant que le nombre d'inscription est sans cesse en diminution, et ce, depuis trois (3) ans;

Considérant que le Conseil s'interroge sur la pérennité associée à cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que l'activité du triathlon, pour la saison estivale 2018, ne soit pas tenue pour cette année et qu'un nouveau concept d'orientation-triathlon à l'automne soit mis à l'étude par le Service des loisirs pour la période de début septembre.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1059-18 AUTORISANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN - AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1059-18 autorisant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

81-03-18

HALTE TOURISTIQUE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À NEW RICHMOND - RÉTROCESSION

Considérant la vocation et l'entretien de la halte touristique de New Richmond, propriété du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que le Ministère souhaite définir une orientation de ce site à court terme;

Considérant que plusieurs options sont à l'étude pour cette infrastructure dont une rétrocession à la Ville à compter de 2019;

Considérant l'offre du Ministère, advenant une rétrocession à la Ville, de procéder à la démolition du bloc sanitaire existant et de le remplacer par un abri de style belvédère (gazebo);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'accepter la rétrocession de la halte touristique située sur la route 132 Est à New Richmond, par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, à compter de 2019. De plus, les diverses modalités (construction d'un belvédère, pancarte d'identification, etc.) reliées à ladite rétrocession seront incluses dans une entente à intervenir entre le Ministère et la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 38.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière